



## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2023 DVD 31 Avenant** n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) sur les démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles ».

### **PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, les enjeux environnementaux - réchauffement climatique, pollution de l'air, biodiversité, pollution lumineuse et sonore, consommation énergétique...- sont au centre des orientations politiques de la municipalité parisienne. L'urgence climatique devient ainsi l'enjeu central de la mobilité. L'espace urbain à Paris, dans cette ville dense, est un bien commun rare et précieux sur lequel les usages se sont multipliés : circulation, livraisons, promenade, jeux et sport, commerce, restauration...La répartition de l'espace public entre ces différents usages doit donc être organisée au mieux, pour être optimisée. Apaisement de la Ville, partage de l'espace public, protection de la santé des Parisien.nes, offre multimodale de qualité privilégiant la marche, les modes actifs, collectifs et partagés, logistique urbaine durable, Paris continue à proposer une offre de mobilité adaptée à tous, durable, dé-carbonée, sûre et efficace.

C'est dans ce contexte que les programmes « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles » se sont déployés sur le territoire parisien depuis le début de l'année 2020.

**La démarche « Embellir votre quartier »**, s'intéresse à la gestion des aménagements au sein de l'espace public et consiste à regrouper l'ensemble des interventions et des transformations d'un même secteur géographique sur une période de travaux resserrée. Cette stratégie s'échelonne à l'échelle de quartiers d'environ 30 000 habitants en plusieurs étapes dans le cadre d'une démarche participative. À l'issue des démarches de concertation qui s'étalent sur 4 à 6 mois, les travaux à effectuer sont planifiés et organisés dans l'année suivante. À ce jour, 17 quartiers ont bénéficié de ce dispositif dans le cadre de la première saison et ce sont près de 300 projets qui ont été retenus sur plus de 2200 propositions des Parisien.nes. Les travaux d'aménagements sont actuellement en cours dans les arrondissements. Au total, il est prévu la plantation d'environ 800 arbres uniquement dans cette première saison dont la moitié plantée cet hiver 2023. La 2<sup>e</sup> saison concerne 9 quartiers. Les concertations se sont terminées à l'été 2022 et les restitutions aux habitants sont en cours.

La saison 3 comportant 9 nouveaux quartiers sera engagée à partir de mars 2023 avec le lancement des concertations auprès des usagers.

**Le projet « Rues aux écoles »** testé dans plusieurs rues du 10<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> en février 2020, expérimenté dans le cadre du dé-confinement pour faciliter la distanciation physique, se déploie à plus grande échelle depuis septembre 2020, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement. Le dispositif « rues aux écoles » consiste en la piétonisation totale ou partielle aux abords des écoles de Paris. Il a vocation à sécuriser l'arrivée du chemin maison-école pour les enfants, mais aussi à lutter contre la pollution en supprimant le passage des véhicules motorisés lorsque c'est possible, ou en transformant la rue en aire piétonne pour assurer une vitesse au pas des véhicules autorisés. Les objectifs sont de piétonner les voies ou tronçons de voies au droit de 300 établissements scolaires (principalement écoles maternelles et élémentaires) et dans une centaine des voies qui le permettent, de compléter la piétonisation par des aménagements et de la végétalisation. À ce jour, 225 établissements scolaires ont bénéficié du dispositif.

Par ailleurs, la Ville de Paris s'est engagée à travers un Plan d'Égalité transversal à toutes ses compétences, dans une approche intégrée de l'égalité. Ce plan, qui comporte 3 axes – 1. Paris diffuse la culture de l'égalité et de la lutte contre les discriminations ; 2. Paris employeur inclusif ; 3. Paris s'engage pour un service public égalitaire et inclusif - prévoit un volet pour l'égalité entre femmes et hommes, notamment dans l'espace public, à travers son objectif 24 qui consiste à « favoriser la conquête et l'appropriation de l'espace public par les femmes ».

En 2022, lors du déploiement de la 2<sup>e</sup> saison du programme « Embellir votre quartier », sept marches exploratoires de femmes ont été réalisées, afin de faciliter leur parole, souvent peu entendues dans les concertations concernant l'aménagement de l'espace public. Il s'agit de renforcer leur liberté de circuler et de permettre une réelle co-construction de l'espace public à l'aune de l'expertise d'usage des habitantes. Ces marches ont pu aboutir à des propositions nouvelles d'aménagement recueillies sur la plate-forme [Idées.paris.fr](https://www.paris.fr/idees) et exploitées par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD).

Le programme d'activités du **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris** (CAUE), arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit la conduite d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des Parisien.nes, la mise en place de démarches de sensibilisation et de co-conception pour une meilleure prise en compte de l'expertise d'usage dans la définition des programmes et l'accompagnement de la Ville de Paris dans son adaptation aux enjeux du changement climatique.

Ce programme en parfaite synergie avec les deux démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles » précitées a permis au CAUE de s'engager dès 2020 auprès de la DVD dans un partenariat d'accompagnement de ces deux projets. Ce partenariat s'inscrit à travers la réalisation d'actions de concertation, d'information et de formation en faveur des différents acteurs impliqués. Il vise à permettre une meilleure compréhension par les usagers de l'espace public parisien, des enjeux de transformation de ces espaces ainsi qu'une plus grande appropriation de ces dispositifs par les riverains. Composée d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes..., l'équipe du CAUE de Paris est en effet, experte dans le dialogue entre professionnels de l'aménagement du territoire, élus et citoyens.

Ainsi, en vertu d'une délibération 2022-DVD-25 du Conseil de Paris du 29 mars 2022, une convention de partenariat et de participation financière d'un montant de 480 000 € et d'une durée de deux ans, a été signée entre la Ville de Paris et le CAUE le 7 avril 2022, pour la mise en œuvre d'actions de concertation, d'information, de formation en faveur des différents acteurs impliqués et d'évaluation des démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles ».

Les missions d'accompagnement déjà mis en œuvre par le CAUE comprennent :

- Sa participation aux réunions publiques de lancement des démarches,
- La mise en œuvre de supports pour des marches en autonomie des citoyens avec une déclinaison à destination du jeune public,
- L'animation de marches exploratoires,
- L'animation d'ateliers : sur l'espace public, en mairie d'arrondissement, de sensibilisation ou de diagnostic partagé, de co-conception avec de jeunes publics ou les riverains...,
- Des visites de chantier pour le grand public,
- La production de document de médiation et de pédagogie sur les projets,
- La mise en œuvre de démarche d'évaluation des aménagements,
- ...

Un montant de 220 000 € a déjà été versé au CAUE au titre de la contribution générale à son activité pour l'exercice budgétaire de 2022 et conformément aux dispositions de la convention précitée signée.

La Ville de Paris s'engage aujourd'hui vers des actions de concertation des différent-es usager-es de l'espace public visant à améliorer la qualité et l'inclusivité des projets d'aménagements de l'espace public à l'image des marches qui ont été organisées avec un public féminin lors de la 2<sup>e</sup> saison « Embellir votre quartier ». L'axe prioritaire de ces travaux concerne l'amélioration de l'hospitalité et le développement des aménités de l'espace public pour faciliter l'usage de l'espace public par les personnes les plus vulnérables et fragilisées.

C'est au regard du bilan positif des actions déjà menées par le CAUE et dans l'objectif de pérenniser et de poursuivre ces actions lors du déploiement de la 3<sup>eme</sup> saison du programme « Embellir votre quartier », qu'il vous est proposé :

- De compléter, lors du déploiement de la 3<sup>e</sup> saison de la démarche « Embellir votre quartier », les actions de concertation déjà menées par le CAUE, par des marches exploratoires spécifiquement orientées sur les publics les plus vulnérables pour approfondir la prise en compte des problématiques qui leur sont propres, notamment en matière de circulation et d'éclairage, d'appropriation de l'espace public, de prise en compte du sentiment d'insécurité...
- D'augmenter la participation financière de la Ville de Paris aux activités du CAUE d'un montant de 24 300 euros.

Je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de participation financière avec le CAUE de Paris prévoyant une augmentation du versement de 24 300 euros soit un montant de 284 300 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE pour l'exercice budgétaire 2023 (220 000€ ont déjà été versés sur l'exercice budgétaire 2022).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DVD 31** Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) sur les démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux écoles ».

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération n° 2022 DVD 25 en date du 29 mars 2022 par lequel Madame la Maire de Paris a été autorisée à signer une convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière d'un montant de 480 000 € avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) pour la mise en œuvre d'actions de concertation, d'information, de formation en faveur des différents acteurs impliqués et d'évaluation des démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux Écoles » ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n° 1 à ladite convention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David Belliard au nom de la 3e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) un avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat et de participation financière en vue de la mise en œuvre d'actions de concertation, d'information, de formation en faveur des différents acteurs impliqués et d'évaluation des démarches « Embellir mon quartier » et « Rues aux Écoles ». Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Un montant supplémentaire de 24 300 euros est attribué au CAUE au titre de la participation aux frais de la mise en œuvre d'actions

de concertation, d'information, de formation en faveur des différents acteurs impliqués et d'évaluation des démarches « Embellir votre quartier » et « Rues aux Écoles », selon les modalités de versement prévues dans l'annexe n° 1 à la convention.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de financement.